



Achat internet refus de vente

Par **corvette51**, le **29/10/2011 à 16:23**

Bonjour,

J'ai acheté un appareil photo sur le site internet le plus intéressant fnac.com. cet appareil est un Casio exilim ZR 100. J'ai reçu un appareil de qualité inférieure un casio exilim ZS 100. J'ai renvoyé cet appareil pour recevoir l'appareil commandé. J'ai reçu à nouveau le mauvais appareil. J'ai renvoyé à nouveau ce mauvais appareil avec des consignes d'attention pour le prochain envoi. J'ai reçu alors un mail indiquant que mon appareil était en indisponibilité et que je serai remboursé de ma commande. Est-ce une tentative d'escroquerie, 2 fois le même envoi erroné ? Est-ce un refus de vente si fnac s'est trompé dans l'affichage de ses prix et refuse de me vendre au prix affiché ?

J'ai vérifié ce matin même que mon appareil était en stock, il l'est et tout à fait disponible.

Entre la commande, les échanges téléphoniques et le mail de fin, il s'est passé 3 semaines où à aucun moment il n'a été question d'indisponibilité.

je vous remercie de me dire si je suis en droit de récupérer cet appareil au prix commandé et comment ?

Cordialement.

Par **pat76**, le **29/10/2011 à 18:47**

Bonjour

Lettre recommandée avec avis de réception dans lequel vous demandez l'envoi de l'appareil que vous avez commandé d'après la publicité faite par la FNAC ce qui signifiait que cet appareil est obligatoirement en stock car dans le cas contraire ce serait de la publicité

mensongère, délit répréhensible.

Vous précisez que si dans les 8 jours à la réception de votre lettre vous n'avez pas reçu l'appareil initialement commandé ou été remboursé de votre commande, vous assignerez la FNAC devant la juridiction compétente.

Vous indiquez que vous allez prévenir les services de la répression des fraudes de cette situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.